La Directive Inondation

Introduction

La présente réunion conduite sous-présidence de la sous-préfecture avec la participation de la DREAL et de la DDTM a pour objet de convier l'ensemble des parties prenantes afin de

- leur présenter la Directive Inondation, sa finalité, le rôle des parties prenantes, le rôle des porteurs des stratégies locales

- d'initier les premières réflexions sur l'identification des porteurs de stratégies locales et sur les modalités de gouvernance de gestion du risque inondation

La Directive Inondation
Organisation de la réunion

1- Contexte et outils existants de la Gestion et la Prévention des Risques

2- Les outils de gestion des risques d'inondation à venir

3- Débats autour de la gouvernance

1- Le contexte

L'arrondissement de Dunkerque se caractérise par :

- **des inondations par débordement de cours d'eau et de leurs principaux affluents :**
  - *La Lys aval et ses affluents en rive gauche*
  - *l'Yser et ses affluents*
- **des inondations par submersion marine causées soit par rupture de digue soit par franchissement de perrés**
- **Le ruissellement et l'accumulation d'eaux pluviales en pied de coteaux**
- **le débordement dans la plaine des wateringues pouvant être aggravé par des dysfonctionnements d'ouvrages hydrauliques**

1- Le contexte

des inondations par submersion marine

du ruissellement en pied de coteaux et du débordement dans la plaine des watteringues

des inondations par débordement de l'Yser et de la Lys

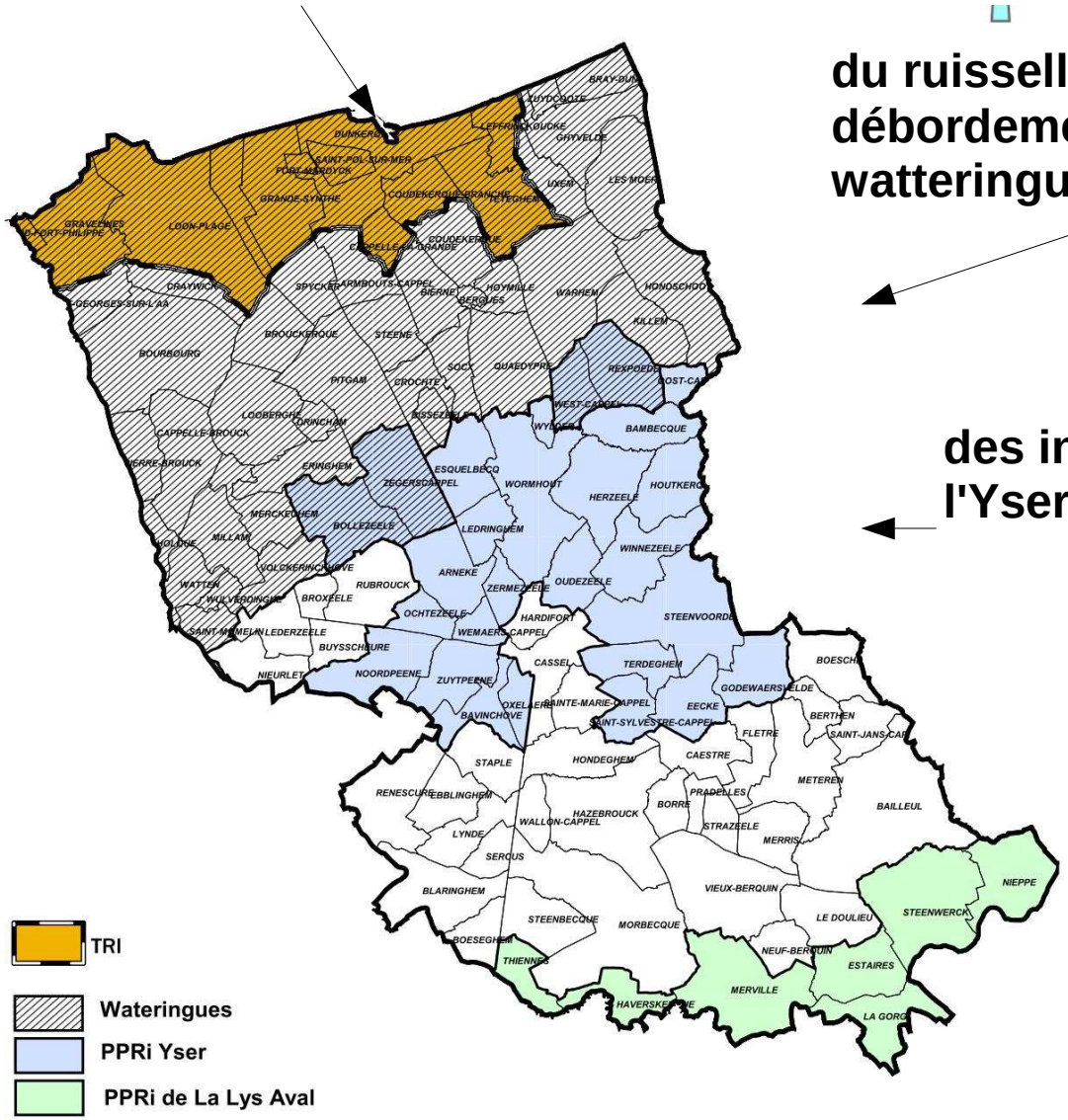

1- Le contexte

- le risque submersion marine

1953

Brèche dans la digue de l'Est (Archives Municipales de Dunkerque)

Pont de Rosendaël (Archives Municipales de Dunkerque)

Rue Paul Dufour (Archives Municipales de Dunkerque)

Les dégâts considérables à Malo-Terminus

Nous avons énuméré, dans nos précédents numéros, les dégâts considérables que l'ouragan du 1er Février a causé tout le long de la Digue de Mer, de Dunkerque à Malo-Terminus. En cet endroit, le perré très large et incliné qui aboutit à la digue a été littéralement trassaé sur des centaines de mètres carrés et fendillé sur une très grande longueur.

Un blockhaus s'est affaissé de plusieurs mètres et d'autres dégâts ont été occasionnés. Ce cliché donne une idée précise de la manière dont le perré de briques fut pulvérisé en certains endroits.

(Photo Lemaire - Dunkerque)

1- Le contexte

- le risque submersion marine

1953

A BRAY-DUNES

La mer a envahi l'agglomération de la plage, y causant de nombreux dégâts

1- Le contexte

Malo-les-bains 10/02/2009

Malo-les-bains 09/11/2007

Photos : Alain Fournier

1- Les PPRi

Les outils de gestion de risques existants:

- **Le PPRi de la Lys aval approuvé le 21/07/2005**
- **Le PPRi de l'Yser approuvé le 28/12/2007**

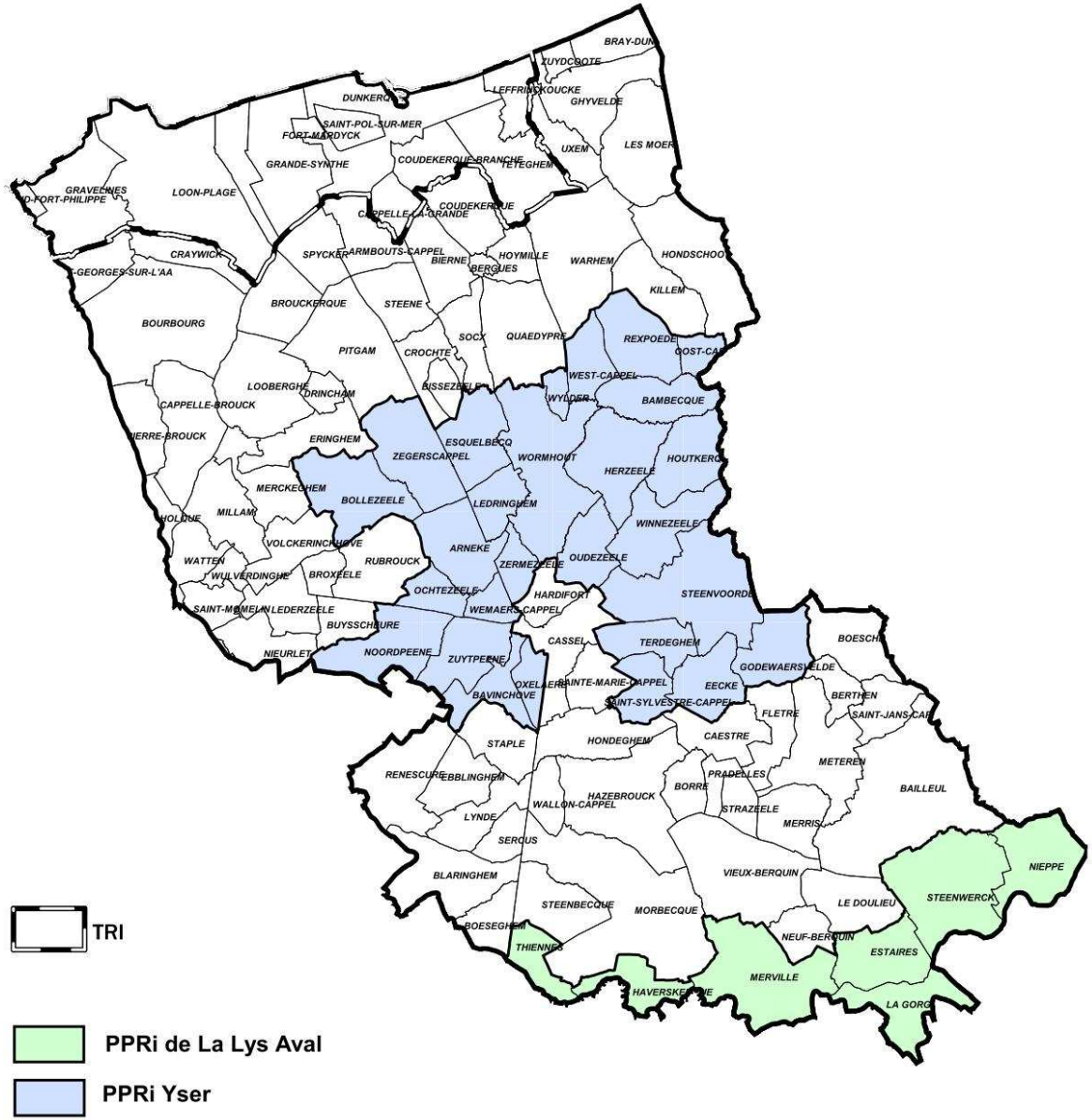

1- Les PPRi

Les outils de gestion des risques en cours d'élaboration

Le PPR Littoral Gravelines – Oye Plage

- **Prescription** : 13/09/2011
- **Porte sur 3 communes du Département du Nord dont 2 concernées par le TRI de Dunkerque :**
  Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Saint Georges sur l'Aa

Le PPR Littoral Dunkerque Bray – Dunes

- **Prescription** : 14/09/2011
- **Porte sur 9 communes du Département du Nord dont 4 concernées par le TRI de Dunkerque :**
  Bray-Dunes, Coudekerque, Coudekerque-Branche, Dunkerque, Ghyvelde, Leffrinckoucke, Téteghem, Uxem, Zuydcoote

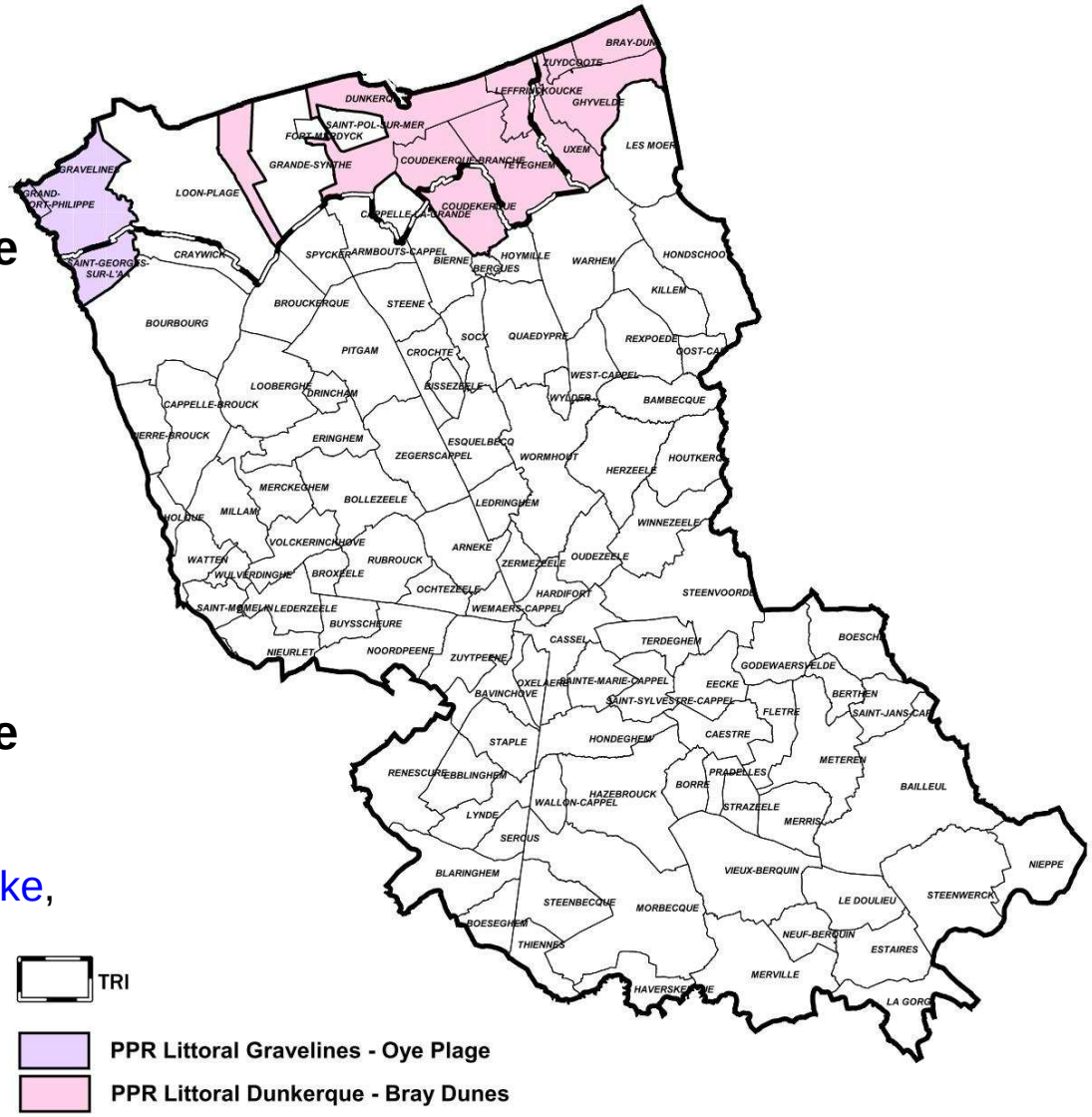

- **Lancement des études :** mai 2013
- **Avancement :** Fin 2013 : phase méthode concertée

Les PAPI

- **Le PAPI Delta de l'Aa**
  La commission inondation du 5 février 2013 a approuvé la candidature du Syndicat Mixte Côte d'Opale. Le Programme sera examiné par la CMi le 14 mars 2013

- **Le PAPI de l'Yser**
  Le SAGE de l'Yser porte le programme et souhaite déposer sa candidature « PAPI complet » à la fin de l'année 2013

- **Le PAPI Plan de Submersion Rapide digue des Alliés**
  Le programme porté par le Grand Port Maritime pour le compte de l'État a été labellisé en octobre 2012 par la CMi

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les PAPI

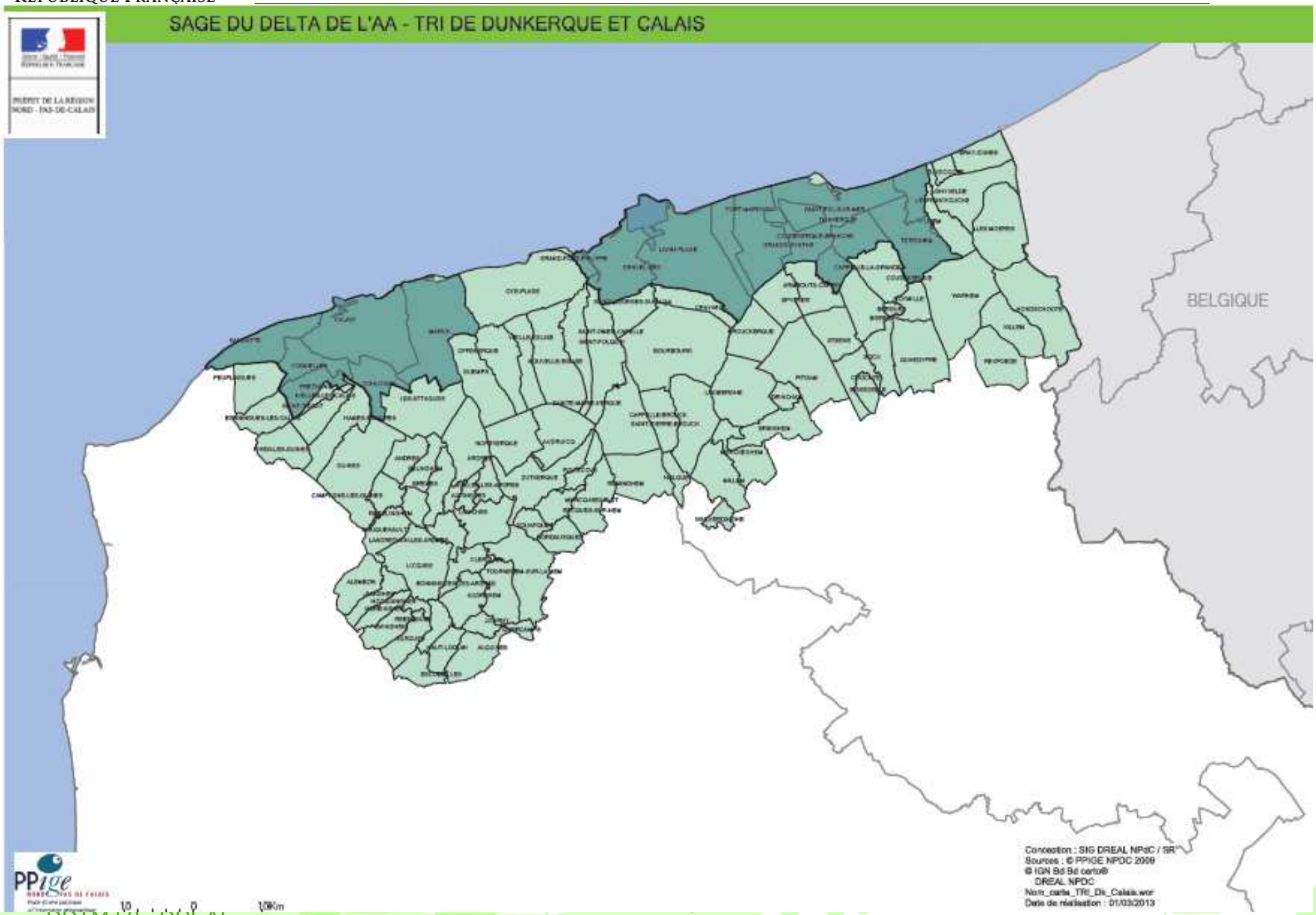

Le contenu du PAPI d'intention Delta de l'Aa

Syndicat Mixte de la Côte d'Opale
Audomarois - Boulonnais - Calaisis - Dunkerquois - Montreuillois

5 fiches actions qui déclinent les 7 axes d'un PAPI

Fiche 1 : assurer l'animation du PAPI d'intention Recrutement de deux chargés de mission

Fiche 2 : Elaborer le cahier des charges du PAPI « complet » pour obtenir la labellisation

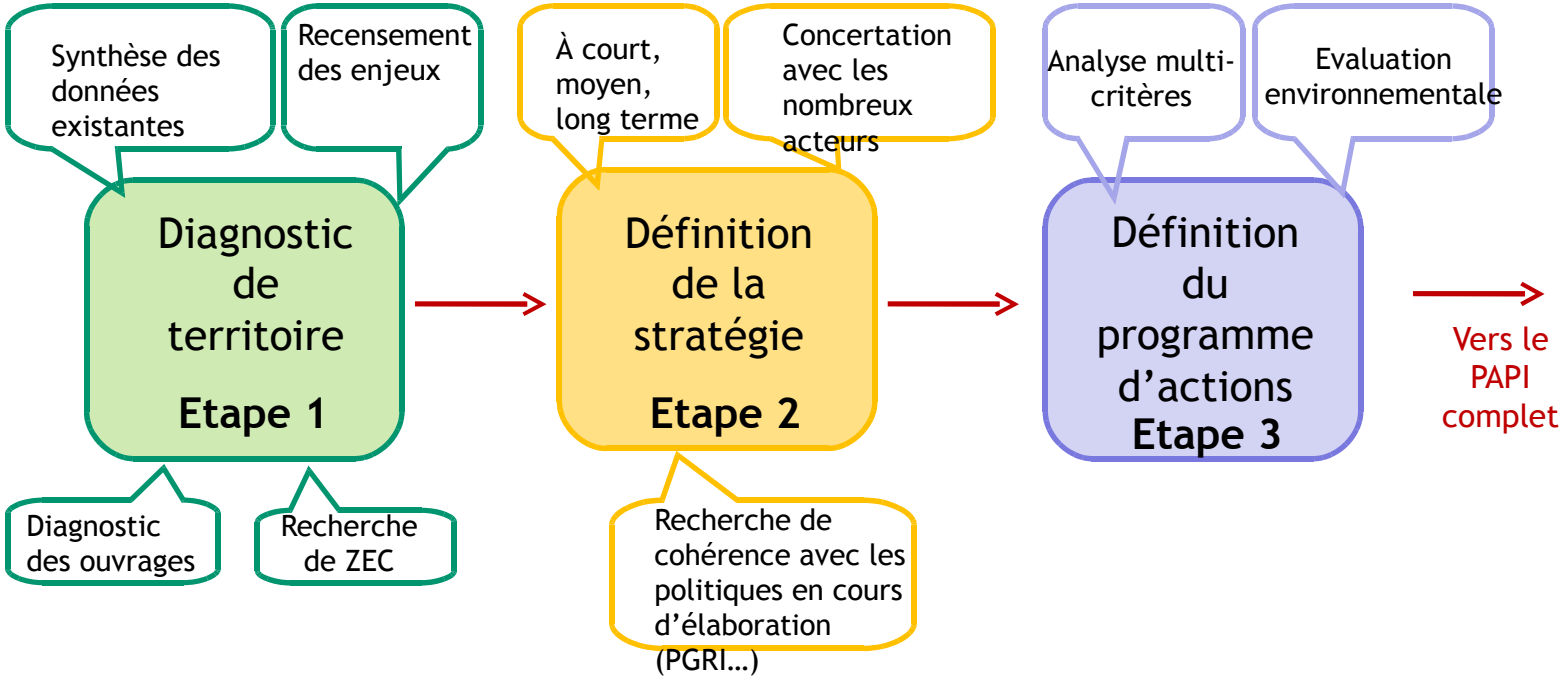

Fiche 3 : Réalisation d'une analyse coûts-bénéfices sur le sous-bassin versant de la Vallée de la Hem

Démarche pilote, qui servira à alimenter la réflexion sur l'analyse multi-critères du reste du territoire.

Fiche 4 : Appui aux communes concernées par les risques d'inondations lors de la rédaction des PCS et DICRIM

Fiche 5 : Définir la stratégie de prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme et de mise en application de la résilience du territoire

2- La Directive Inondation

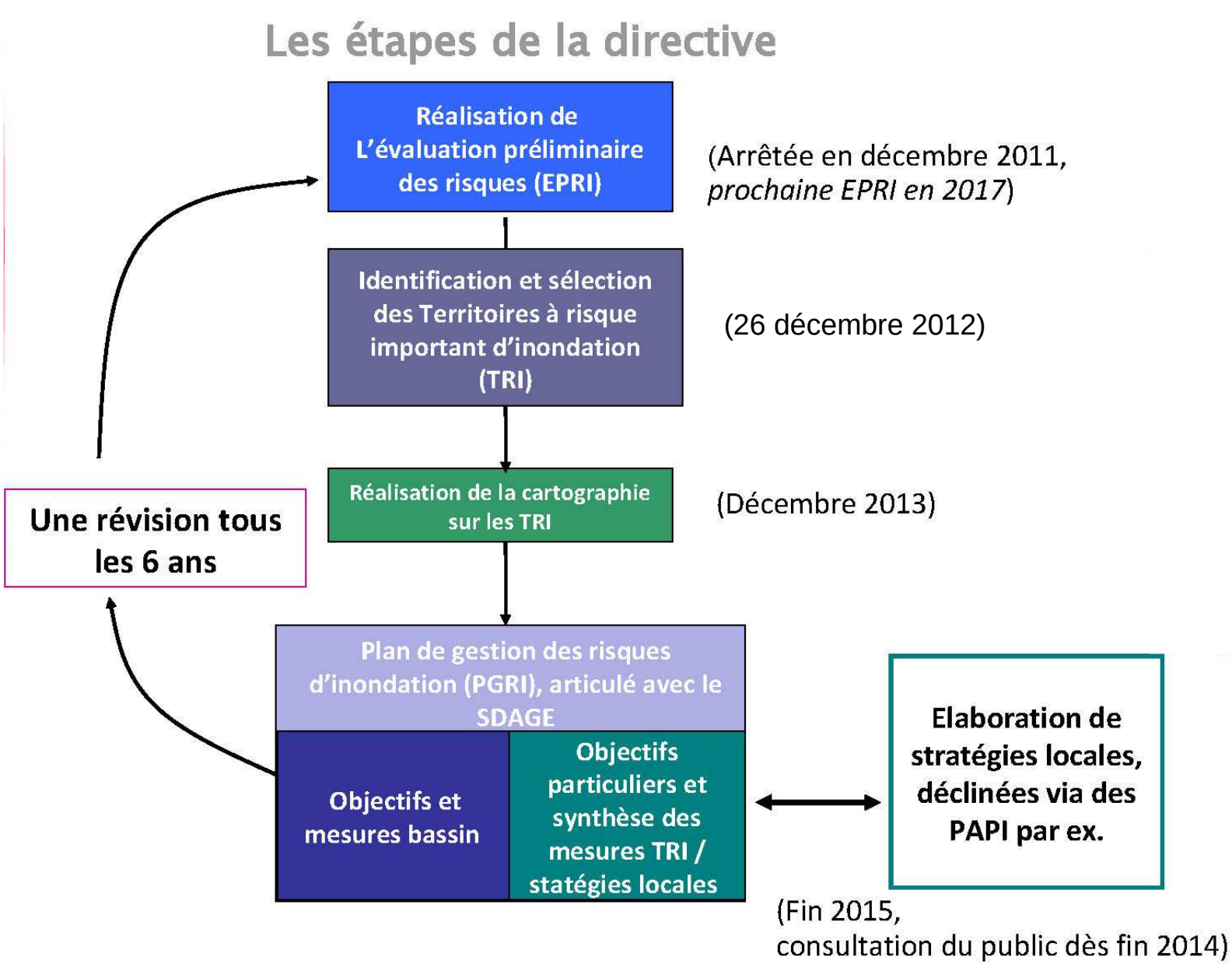

2- La Directive Inondation

Plusieurs échelles de travail

Échelle nationale : Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation

Échelle du bassin Artois Picardie : Élaboration du Plan de Gestion des risques d'inondation (PGRI)

Échelle locale : « Stratégie locale » d'application à l'échelle des territoires à risque important d'inondation (TRI) et des périmètres de gestion associés

2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

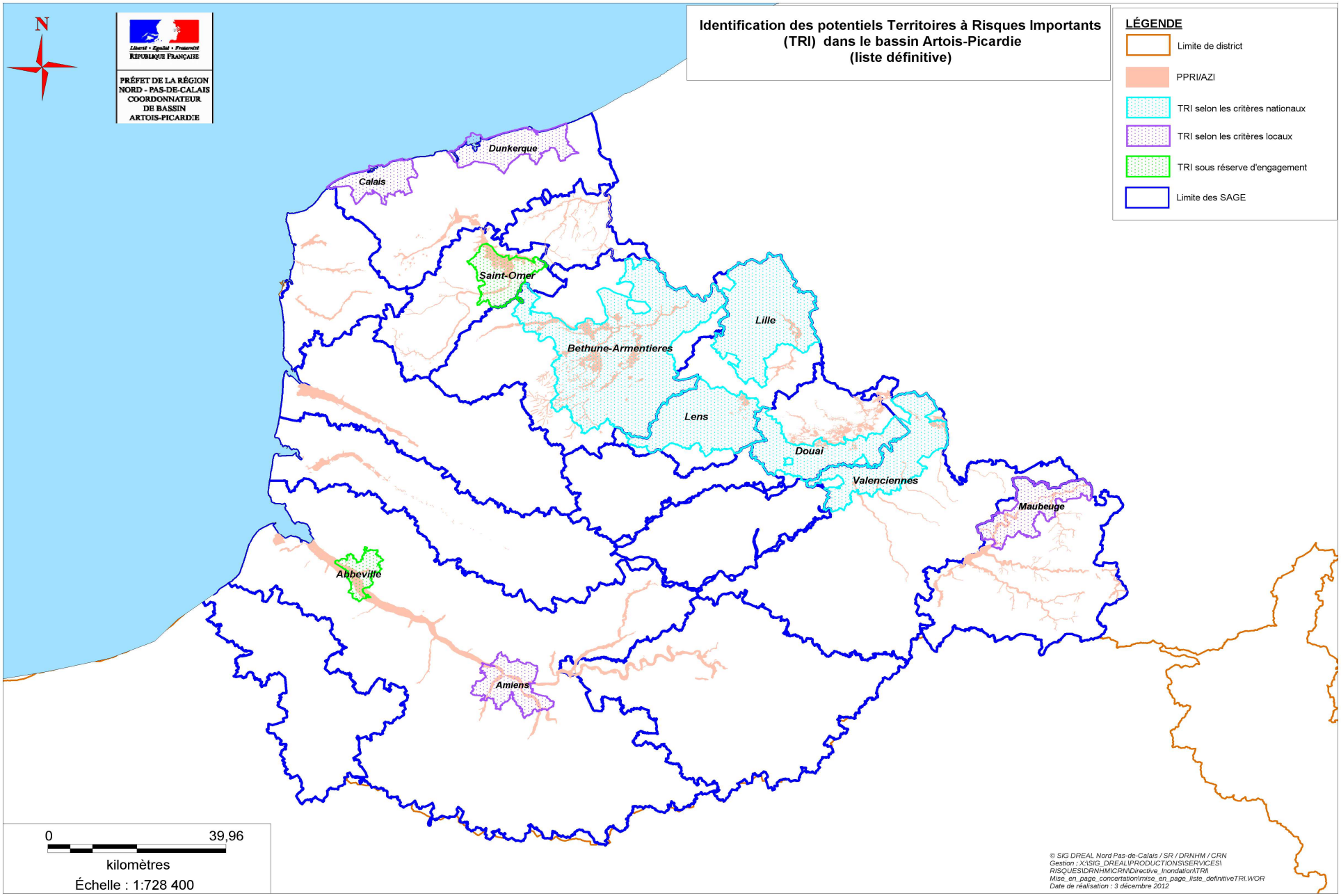

2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

Territoire à Risques Importants (TRI) de Dunkerque
typologie de l'aléa : submersion marine

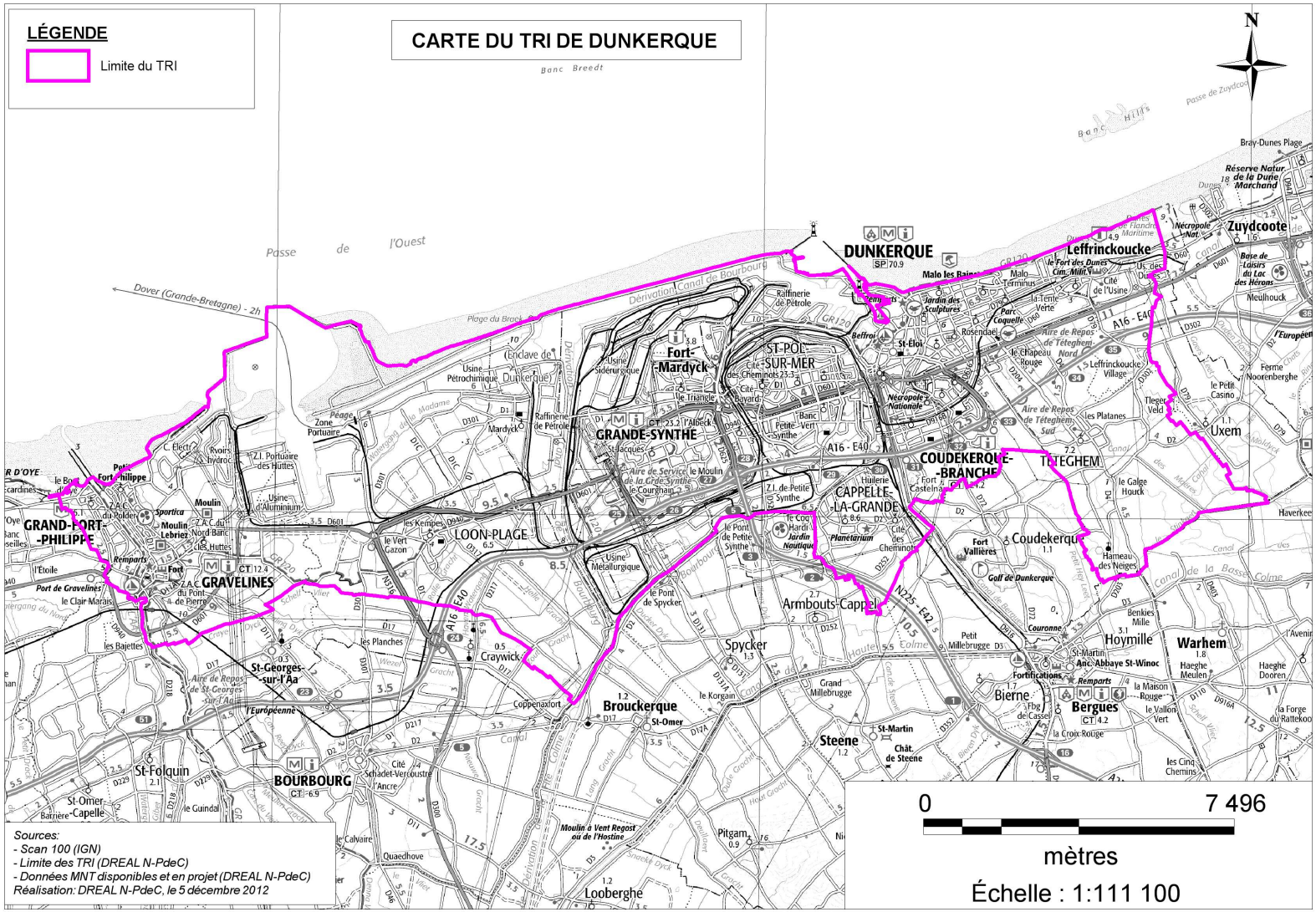

2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

Phase 2 en cours : approfondissement des connaissances cartographiques

D'ici fin 2013, pour chaque TRI : cartographie des surfaces inondables et les risques sur les événements:

- fréquents (T< 30ans)
- moyens (100<T<300 ans)
- extrêmes (> 1000 ans)

Cartographie au 1/25 000ème

- **Objectif** : affiner la connaissance de l'exposition des enjeux aux inondations en vu de réaliser des Plans de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) et de fixer les objectifs des Stratégies Locales

Phase 3 en cours de démarrage : élaboration des stratégies locales

Le périmètre du TRI n'est pas le périmètre de gestion: la réduction des conséquences dommageables des inondations sur le TRI est programmée sur un territoire plus large, qui est celui de la stratégie locale.

Les stratégies locales, actuellement préfigurées par les PAPI « nouvelle génération », ont vocation à permettre de réduire les conséquences négatives des inondations sur son périmètre

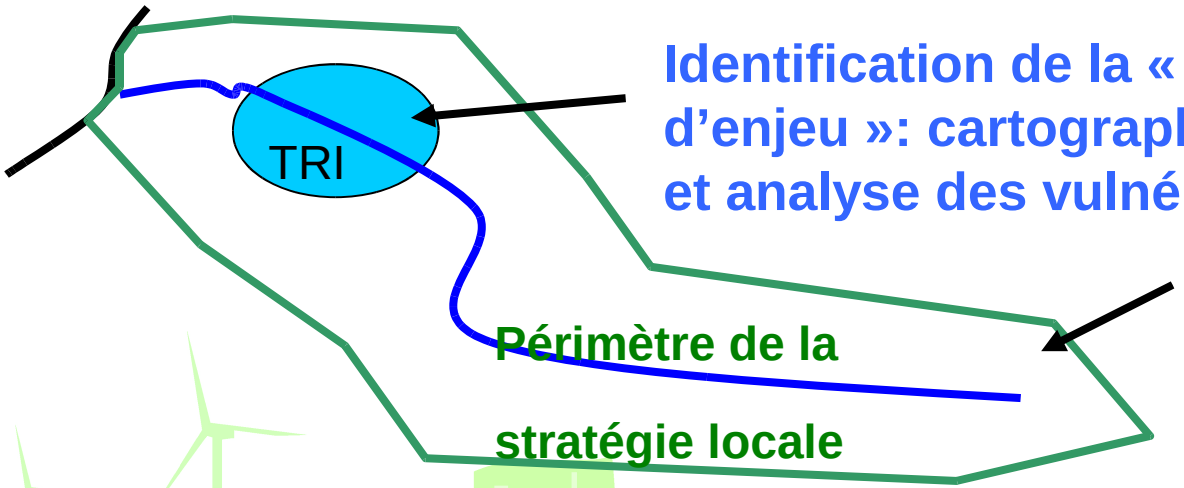

Phase 3 en cours de démarrage : élaboration des stratégies locales

Contenu des stratégies locales, approuvées par le(s) Préfet(s) concerné(s) (après avis du Préfet coordonnateur de bassin):

- **Un diagnostic** (issu de l'EPRI et de la cartographie)
- **Des objectifs** fixés par le PGRI a minima pour le ou les TRI correspondants, et qui peuvent concerner l'ensemble du périmètre de la stratégie, à l'horizon 15-20 ans
- **Un programme d'actions** (à l'instar des PAPI) concourant à la réalisation de ces objectifs (mesures de court, moyen, long terme) sur l'ensemble des champs de la gestion des risques d'inondation – qui devra être évalué et révisé à chaque cycle de la directive

Portée des stratégies locales :

- En tant que telles, pas de portée juridique directe
- Portée indirecte via le PGRI, à la portée juridique étendue, et qui inclut une synthèse des stratégies et de leurs mesures.

Phase 3 en cours de démarrage : élaboration des stratégies locales

rôle de la Structure Porteuse

- **Le porteur de la stratégie aura pour rôle le pilotage et la coordination, en partenariat avec l'Etat, de l'élaboration puis de la mise en œuvre de la stratégie locale**

Organisation

Au niveau local - Stratégie Locale

association des parties prenantes :
Etat / structure porteuse / parties prenantes

Au niveau bassin – Stratégies Locales et Plan de Gestion des Risques Inondations

Création d'un Comité Territorial Stratégique (CTS) qui donnera l'impulsion pour la mise en place et le suivi à la fois des stratégies locales et du PGRI.

2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

Objectifs

- **Identifier les parties prenantes**
- **Parmi ces parties prenantes, faire émerger la structure porteuse dont le rôle n'est pas d'assurer la maîtrise d'ouvrage du plan d'actions de la stratégie locale mais d'en assurer le pilotage et l'animation (et notamment inter TRI)**
- **Créer, piloter et animer la gouvernance de gestion des risques à l'échelle du périmètre des stratégies locales**

3- Débats autour de la gouvernance

Préalablement au travail sur la définition de la stratégie locale de gestion des risques, une gouvernance locale doit être définie en tenant compte de l'organisation territoriale complexe des EPCI ayant des compétences en rapport avec les inondations, cours d'eau et eaux pluviales :

- Lutte contre les inondations, gestion des cours d'eau
- Urbanisme

3- Débats autour de la gouvernance

La Communauté urbaine de Dunkerque :

préciser les compétences : urba, gestion des EP, gestion des inondations?

3- Débats autour de la gouvernance

Le Syndicat Mixte Côte d'Opale

préciser les compétences : urba, gestion des EP, gestion des inondations?

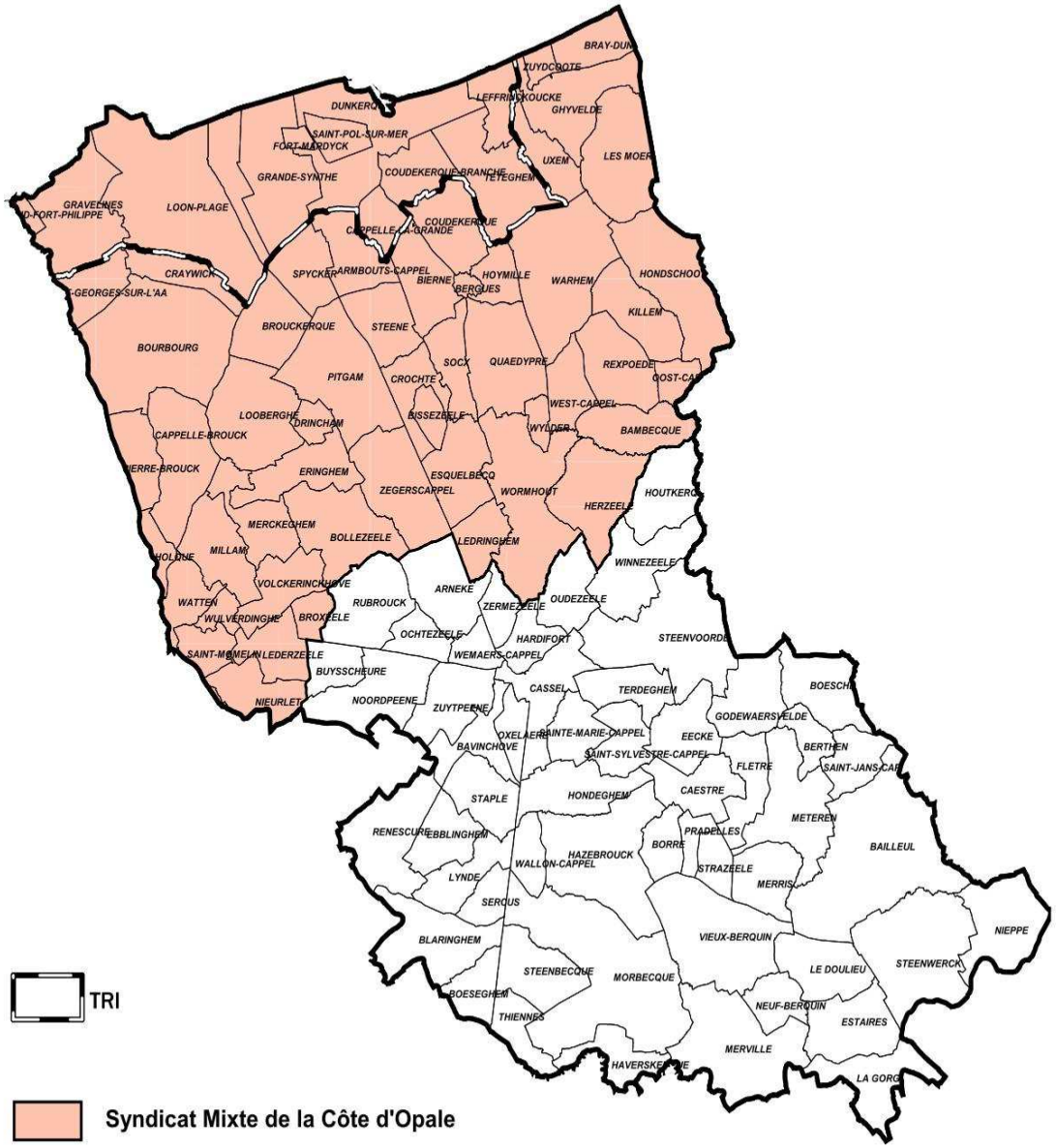

3- Débats autour de la gouvernance

Le Sage du Delta de l'Aa porté par Syndicat Mixte Côte d'Opale